

Valentin, reste auprès de ton vieux père, et tu verras s'il t'aime encore.—Je resterai."

Oui, il resta sous le toit paternel, ce fils ingrat ; mais ce fut pour y porter la désolation. Il dissimulait avec peine sa haine contre deux innocents, et les prévenances de sa belle-mère ne purent vaincre ce naturel jaloux. Toutefois l'excellente femme, fidèle à la morale évangélique, ne cessa de faire du bien à celui qui la détestait : elle poussait la sublimité de la charité fraternelle jusqu'à vouloir contraindre Valentin à l'aimer : car, pensait-elle, sa haine est un crime dont il faut que je délivre son âme. C'est ainsi que se vengent les chrétiens. Oh ! qu'elle est belle, cette vengeance pleine de miséricorde et de justice !

Mais hélas ! ces nobles efforts vinrent échouer contre les passions déchaînées de Valentin. Non seulement il abhorrait son frère, mais il regrettait la portion de fortune dont il serait frustré à la mort de son père. La cupidité ouvre la porte à tous les crimes ; il en est un, affreux, épouvantable, qui germe dans le sein de Valentin. Un soir que l'enfant, abandonné par une bonne imprudente, dormait dans son berceau, loin de ses parents, et des domestiques, qui soupaient dans un lieu secret, un monstre se glisse dans les ténèbres en rampant comme Satan lorsqu'il veut surprendre l'innocence ; il s'approche du berceau, et là, sa main fraticide étouffe la tendre victime. L'âme de l'enfant, qui n'avait fait qu'espionner la terre, se trouve tout-à-coup dans le sein du Père céleste, et les cris de son agonie se changent en cantiques d'allégresse.

Valentin s'ensuit, poursuivi par d'horribles remords. N'a-t-il point été vu ? n'a-t-il point laissé d'indices de sa présence ? Il tremble, il écoute : le silence règne partout, et ce silence l'effraie. Bientôt des cris déchirants font retentir le château. Ah ! ce sont ceux d'une mère : entendez-vous, comme ils partent du fond de ses entrailles ! Ils montent sûrement vers le ciel pour lui demander vengeance. Et ces gémissements sourds, et cette voix tremblante, de qui est-elle ? c'est celle du vieillard, pleurant sur le cadavre de l'enfant de sa vieillesse. Valentin se trouble, il se retire à l'endroit le plus obscur de sa chambre ; il s'effraie du bruit de sa respiration qui va peut-être le trahir : son sang est glacé, sa pâleur mortelle.... Cette pâleur, comment l'expliquera-t-il ?.... car on vient, on l'appelle, on approche. Où peut-il fuir ? Fuir ? mais sa fuite le déclarerait coupable. Il faut rester, paraître et payer d'audace ; il le faudrait sans doute, mais les jambes du criminel plient sous lui. Enfin la porte s'ouvre, des domestiques s'élancent vers Valentin, en criant : " L'enfant est mort, mort subitement. Madame est sans connaissance ; Monsieur, désespéré, court du berceau d'Ernest à sa femme expirante, et sa tête semble égarée. Il vous appelle : venez, venez."

Valentin fait un effort, et sort machinalement de sa chambre, comme un homme que l'on mène au supplice, et qui n'a plus que la résignation de la stupeur et du désespoir.

Aussitôt que son père l'aperçoit, il se jette dans ses bras avec des sanglots déchirants, " Ils sont morts, morts tous deux ! dit-il. Valentin, vois cet ange, vois sa malheureuse mère sans vie, sans mouvement : ah ! si tu m'aimes, souhaite que la mort me réunisse à eux. Car.... ne te fâche pas, mon Valentin, je les aimais. Va, creuse un tombeau pour nous trois, là seulement, mes douleurs s'endormiront."

A continuer.

V A R I É TÉ.

Pommes de terre.—Victor Paquet a fait part dernièrement à l'Académie des sciences de Paris d'un procédé fort simple et d'une application facile, qu'il a lui-même employé. Il laisse rissoler à l'air les pommes de terre nouvellement arrachées, puis il prend de la chaux vive en poudre, à laquelle il ajoute un quart de suie de cheminée et de charbon de bois pilé ; il répand ce mélange sur les tubercules, les soupoudrant comme des poissons qu'on veut faire frire. Cette opération peu coûteuse a arrêté le développement de la maladie dans les pommes de terre attaquées, et a prévenu le mal, quant à celles qui étaient restées saines.

M. le docteur Variets, de Bruxelles, indique le remède suivant, qui consiste à placer pendant 18 ou 20 minutes les tubercules dans un four chauffé à 64 ou 65 degrés Réaumur. 80 cent. ; une eau noirâtre et fétide s'échappe par ce moyen ; la partie attaquée se dessèche et devient brune ; elle n'a plus aucune action : et on l'enlève facilement avant la cuisson. M. Variets trouve que les pommes de terre malades qui ont subi cette préparation sont meilleures que les bonnes pommes de terre en temps commun.

Il est à observer toutefois qu'il ne faut pas laver les tubercules avant de les soumettre à l'action de la chaleur. Dans ce cas, la gangrène serait inévitable.

—On a déjà parlé bien souvent dans des journaux des projets de permettre de l'isthme de Panama pour y établir un canal, et un article, publié il y a quelques mois par le *Journal des Débats*, faisait espérer qu'une compagnie française allait se mettre à la tête de cette vaste entreprise. Cependant il n'en a plus été question depuis cette époque, et il paraît maintenant qu'il se forme en Angleterre une compagnie puissante pour exécuter cette vaste

entreprise et pour en faire profiter exclusivement la Grande-Bretagne. Un officier anglais de génie est arrivé à Londres, au commencement du mois de septembre, avec des travaux complets pour le percement de cet isthme. Il s'est adressé à plusieurs banquiers influens de Londres qui se sont formés en comité pour prendre connaissance de ses plans, de ses détails estimatifs etc., et ce comité a dû se réunir ces jours-ci afin de hâter la conclusion de cette affaire. La compagnie qui se formerait pour l'exécution de ce canal établirait une ligne de paquebots à vapeur entre un des ports d'Angleterre et Chagres, tandis qu'une autre ligne de steamers serait le trajet du côté de l'océan Pacifique ente l'isthme de Panama, le Chili et toute la côte de l'Amérique du Sud dans cet hémisphère.

Égypte.—Méhémet-Ali, après s'être assuré du peu d'abondance des récoltes en Egypte, vient de rendre un décret qui prohibe la sortie de toutes les denrées nécessaires à la vie. Un avis au commerce, conçu dans ce sens, a été publié officiellement le 22 octobre.



BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL DE MILICE,
Montréal, 6 janvier 1846.

ORDRE GÉNÉRAL,
SON EXCELLENCE l'Administrateur du Gouvernement ayant été informé que plusieurs Officiers de Milice dont les nominations ont été dûment publiées n'ont pas encore reçu leurs commissions, il lui a plu d'ordonner aux Officiers commandants des corps, de fournir immédiatement des listes de tels Officiers dans l'ordre de leur nomination, spécifiant avec toute la précision possible la date de chaque nomination.

Par ordre,

A. GUGY,
Col. et Adjud. Gén.

BUREAU DES PERTES DE 1837-38, BAS-CANADA.
Garde-robe de l'Assemblée Législative.

Montréal, 22 décembre 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes souffrées par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada en 1837-38, et de celles qui en proviennent et en résultent, siégent quotidiennement dans le Garde-robe de l'Assemblée Législative, en cette cité, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M.

Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit : à J. G. BARTHE, Ecuyer, Secrétaire de la Commission.

Par ordre

J. G. BARTHE,
Sec. Com. sur les Pertes.

— A être inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publics du Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre.—30 décembre.

A V I S A U X I N S T I T U T E U R S.

A VENDEE.

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivie de *Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique*.—Prix, 5 shillings la douzaine ; 6 deniers en détail.—S'adresser au Bureau des MÉLANGES ou à l'ÉVEQUE.

A L'USAGE DES

ÉCOLES CHRÉTIENNES ET AUTRES,

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de reduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'EN RÉDUIRE ENCORE LES PRIX DE JOUR EN JOUR, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS, POUR ARGENT COMPTANT.

E. R. FABRE & Cie.

Rue St. Vincent, No. 3. }
6 novembre 1845. }